

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصحة, السكان وإصلاح المستشفيات
MINISTRE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

المديرية العامة للوقاية وترقية الصحة

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE 2015- 2016

Dossier de presse

1. LA GRIPPE UN PROBLEME MONDIAL DE SANTE PUBLIQUE

La grippe est une infection respiratoire aiguë due au virus grippal ou virus influenza, souvent considérée comme bénigne. Son évolution peut être compliquée en raison d'une virulence particulière du virus ou à cause de la fragilité des personnes infectées.

1.1. Une haute contagiosité avec des épidémies annuelles

La grippe saisonnière est caractérisée par sa haute contagiosité et par sa gravité chez les personnes fragilisées par une maladie chronique ou par l'âge, conditions dans lesquelles elle peut provoquer des complications sévères pouvant aboutir au décès.

Le virus de la grippe est très contagieux et se transmet d'une personne à l'autre par l'intermédiaire :

- des gouttelettes projetées lors d'une toux ou d'un éternement
- des mains contaminées ;

La grippe est contagieuse :

- dès le jour précédent l'apparition des symptômes
- jusqu'à 5 jours après le début de la maladie.

Elle provoque des épidémies annuelles qui sévissent durant la saison automno-hivernale dans les pays de l'hémisphère nord dont l'Algérie.

Dans notre pays, l'incidence la plus élevée est généralement observée durant le mois de janvier et le mois de février d'où l'intérêt de se protéger avant cette période.

Chaque année, dans le monde, la grippe affecte 5% à 10% des adultes et 20% à 30% des enfants.

En Algérie, les syndromes grippaux représentent environ 10 % des motifs de consultation. Ce taux varie en fonction de l'âge et des semaines. Les incidences les plus élevées sont observées chez les enfants de 0-4 ans et sont de l'ordre de 3 à 5 fois plus élevées que chez l'adulte. Il est à relever que :

- **les enfants atteints** peuvent excréter le virus et être contagieux pendant plus de 10 jours après l'apparition des symptômes. Ils sont des propagateurs (transmetteurs) du virus de la grippe au sein des collectivités dans lesquels ils évoluent et dans leur famille,
- **les personnels de santé**, en l'absence de vaccination et de respect des mesures universelles d'hygiène, constituent des vecteurs potentiels de la transmission de la grippe en milieu hospitalier.

1.2. Un risque récurrent dû à la mutabilité des virus de la grippe saisonnière

Une des particularités des virus de la grippe saisonnière est qu'ils sont capables d'échapper au système immunitaire de l'organisme grâce à des modifications génétiques périodiques. Ils peuvent, en conséquence, changer d'une année à l'autre.

De ce fait, pour que la population puisse être protégée contre les nouveaux virus en circulation:

- on peut être amené à modifier les souches vaccinales d'une année à l'autre ;
- on recommande l'administration annuelle du vaccin contre la grippe.

Le réseau mondial de surveillance de la grippe de l'OMS analyse des milliers d'échantillons de virus en provenance du monde entier, dont l'Algérie à travers son laboratoire national de référence de la grippe, pour identifier les souches de grippe saisonnière susceptibles de menacer la santé humaine.

Chaque année, sur la base de la composition du vaccin arrêté par l'OMS, les producteurs fabriquent le nouveau vaccin.

1.3. Une cause accrue de complications et de décès chez les personnes à risque

L'OMS estime que les épidémies de grippe saisonnière entraînent entre 3 et 5 millions de cas graves et 250 000 à 500 000 décès annuellement dans le monde.

La grippe est responsable de :

- **la survenue de complications graves** chez les personnes fragilisées par une maladie chronique (affections pulmonaires, cardiaques, rénales, hépatiques, maladies du sang, diabète) ou par l'âge (adultes de plus de 65 ans et enfants de moins de 2 ans)
- **l'aggravation des maladies chroniques sous-jacentes**

1.4. Un poids économique important

Par le nombre de personnes touchées et la demande de soins induite, la grippe est associée un poids économique important du fait :

- de l'affluence des patients qui submergent les structures de santé et engendrent une augmentation des dépenses en soins ;
- des pertes de jours de travail et des pertes de productivité.

Aux Etats Unis, en 2004 :

- les couts directs liés à la grippe incluant les hospitalisations, les consultations et les traitements ont été estimés à 2,2 milliards de dollars ;
- les couts indirects ont été estimés à 8,8 milliards de dollars.

2. LA VACCINATION : ACTION DE SANTE PUBLIQUE EFFICACE

2.1. Un intérêt établi

La mortalité attribuée à la grippe a fortement diminué depuis :

- la mise au point dans les années 70 d'un vaccin efficace (constamment amélioré au niveau de la composition vis-à-vis des souches virales) ;
- la mise en place des campagnes annuelles de vaccination en particulier pour les personnes exposées au risque.

Le vaccin contre la grippe saisonnière :

- est un vaccin trivalent injectable inactivé préparé à partir de virus cultivés sur œufs de poule embryonnés,
- vise à protéger les personnes pour lesquelles la maladie représente un risque de complication grave : l'objectif est avant tout de réduire le risque de décès et de complications en cas de grippe ;

- confère une immunité au bout d'une quinzaine de jours ; chez les personnes âgées, la vaccination peut réduire de 60% la morbidité due à la grippe et de 80% la mortalité due à la grippe : il est donc recommandé de se faire vacciner dès que le vaccin est disponible ;
- est bien toléré, selon les données de la pharmacovigilance, en dehors des réactions attendues transitoires (douleur au point d'injection par exemple) ;
- ne protège pas contre des syndromes grippaux dus à d'autres virus respiratoires.

En cas de vaccination, le risque d'être infecté par le virus de la grippe est diminué de 75 à 90% sous réserve d'une bonne concordance entre les antigènes du vaccin et les virus en circulation

2.2. Une recommandation particulière pour les personnes à risque de complications

Les personnes éligibles à la vaccination contre la grippe saisonnière qui est fortement recommandée sont les personnes les plus exposées au risque de complications :

- **les personnes âgées de 65 ans et plus**
- **les adultes et enfants, présentant une pathologie chronique**
 - **cardiopathies**
 - **affections pulmonaires chroniques**
 - **affections métaboliques : diabète, obésité...**
 - **affections rénales**
 - **immunodéficience acquise ou congénitale** notamment : patients transplantés, néoplasie sous-jacente, infection par le VIH, asplénie ...
 - **drépanocytose**
- **les femmes enceintes**

À ces personnes à risques de complications s'ajoutent :

- **les professionnels de la santé**
- **les pèlerins aux Lieux Saints de l'Islam.**

2.3. Un dispositif de surveillance et de prévention reconduit chaque année

2.3.1. La campagne de vaccination

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2015-2016 débutera le **18 octobre 2015** et s'étalera sur toute la période automno-hivernale.

Deux millions et demi de doses, soit 700 000 doses supplémentaires par rapport à la campagne précédente, conformément aux recommandations du comité d'experts, ont été déjà acquises et mis à disposition :

- dans les centres vaccinateurs habituels des établissements publics de santé, où le vaccin est administré gratuitement,
- dans les officines où le vaccin est remboursé par la sécurité sociale pour les personnes âgées et pour les malades chroniques.

2.3.2. Le dispositif de prise en charge des cas de grippe compliquée

Ce dispositif sera opérationnel dès le début du mois de novembre 2015, Il consiste en la mise en application des dispositions suivantes :

- veiller à la disponibilité, des moyens nécessaires pour la protection et la prise en charge des cas de grippe compliquée ;
- hospitaliser et traiter rapidement les cas de grippe compliquée.

Ce dispositif demeurera opérationnel durant toute la période d'activité du virus grippal, et vise à permettre de prendre en charge, précocement, toutes les formes sévères de cette maladie

2.3.3. Le dispositif de surveillance

Ce dispositif est basé sur le réseau sentinelle national de surveillance de la grippe qui permet de suivre l'évolution de la situation épidémiologique de la grippe saisonnière et d'identifier les virus qui circulent dans notre pays.